



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

Le 11 décembre 2014

Préavis N° 24/2014 concernant l'achat d'un
immeuble d'habitation et restaurant à la
Route des Deux-Villages 74

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du
8 décembre 2014 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 24/2014,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 3 avis contraires et 4 abstentions, les
conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- D'autoriser la Municipalité à acheter la propriété de Mme et M. Degen
(parcelle
n° 2119 de St-Légier-La Chiésaz, route des Deux-Villages 74, bâtiment ECA
n° 391) ;
- D'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 1'350'000.- pour cet achat ;
- De financer le montant d'environ CHF 1'350'000.- par recours à l'emprunt pour
sa consolidation ;
- D'amortir le solde sur 30 ans, dès l'exercice comptable 2015.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 8 décembre 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner



Chantal Colagioia